

REUNION DU JEUDI 9 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi 9 avril à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 3 avril 2015, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

Etaient présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Marc DUPONT, Aurélie MORLOT, Jessica BRAZIER, Jean-Christophe DOLAY, Florence BOURGEOIS, Antoine LEVENT, Laurent BEGUIN

Absent excusé : néant

Absente excusée et représentée : Caroline NOL donne pouvoir à Florence BOURGEOIS

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Vote du compte de gestion 2014
- Vote du compte administratif 2014
- Affectation des résultats 2014
- Attribution des subventions aux associations pour 2015
- Redevance occupation du domaine public par France Télécom
- Redevance occupation du domaine public par EDF
- Vote des « 4 » taxes
- Délibération sur les amortissements
- Vote du budget 2015.
- Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien à Landifay et Bertaignemont
 - Rénovation du site internet de la commune
 - Détermination du prix de vente des caveaux réhabilités

Secrétaire de séance : Aurélie MORLOT est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la demande de subvention « enveloppe parlementaire » pour les travaux d'accessibilité de l'Eglise.

Le conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

2015/14 : Vote du Compte Administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur DUPONT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Sébastien SOLARI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Résultat d'exécution du budget 2014

	Résultat clôture 2013	Part affectée à l'inv.	Résultat exercice 2014	Résultat clôture 2014	Restes à réaliser		Solde
					Dépenses	Recettes	
Fonct.	117127.28 €	-6336.88 €	48378.11 €	139 168.51 €	0,00 €	0,00 €	139 168.51 €
Inv.	74387.71 €	0,00 €	313.24 €	74 700.95 €	-0 €	0 €	74 700.95 €
TOTAL	191514.99 €	-26 336.88€	48691.35 €	213869.46 €	-0 €	0 €	213 869.46 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus ;

Sous la Présidence de Marc DUPONT le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif dressé par Sébastien SOLARI.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
10	0	0	0

2015/15 : Vote du Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/16 – AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la Loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (Tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de 139 168.51 € ;

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 74 700.95 €

Vu les états de restes à réaliser au 31 décembre 2014 : état néant,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2014,

Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2014 le résultat comme suit :

- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recette) : 139 168.51 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en recette) : 74 700.95 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015-17 : Attribution des subventions aux associations pour 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2015 les subventions suivantes :

- TICASSO = 12 000 €
- Coopérative scolaire école mixte = 125 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet = 300 €
- ADMR = 50 €
- Asso communale de chasse Chevresis = 250 €
- Société de pêche (**dans l'attente de l'attestation d'assurance**) = 250 €
- Association Kid's & Co = 100 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet (séjour montagne) = 150 €
- CAUE = 88 €

Soit un total de subvention de 13 313 € porté au crédit du compte 6474

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2014/18 – REDEVANCE ANNUELLE 2015 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 JO du 29/12/2005 qui fixe les nouveaux montants pour déterminer la redevance,

Le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Mairie de Chevresis-Monceau pour 2015 se résumer ainsi :

Années	SOUTERRAIN			AERIEN			TOTAL
	Patrimoine au 31/12	Artères (en €/km)	Produit	Patrimoine au 31/12	Artères (en €/km)	Produit	
2015	0,849 km	40,25	34,17 €	1,655 km	53.66	88.80 €	122.97 €
TOTAL GENERAL							122.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la redevance Orange au titre de l'année 2015 à 122.97 € et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2014/19 – Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

Toute occupation du domaine public à des fins privées doit, selon une jurisprudence constante, faire l'objet d'une autorisation expresse de la collectivité territoriale et donner lieu au paiement d'une redevance dont le montant est déterminé en fonction des avantages de toute nature qu'elle procure à son bénéficiaire.

Ce principe s'applique aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, pour lesquels le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, en fixe les modalités d'application.

Le maire propose d'instaurer cette redevance sur la commune de Chevresis-Monceau et de fixer son montant dans la limite du décret ci-dessus référencé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'instaurer la redevance d'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- De fixer son montant selon les dispositions suivantes :

Chevresis-Monceau est une commune de moins de 2000 habitants :

Redevance pour 2015 : 197 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2014/20 – VOTE DES 4 TAXES

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2015 (sans augmentation par rapport à 2014)

Taux de TAXE D'HABITATION	14,74 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10,92 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	23,10 %
Taux de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	14,51 %

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/21 : Délibération sur les amortissements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publiques et aux personnes privées au compte racine 204 est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. L'amortissement doit commencer à compter du 1er janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de pratiquer l'amortissement linéaire pour une durée de 10 ans.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2014/22 – BUDGET PRIMITIF 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le projet de budget primitif de l'année 2015 lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	351 342.51 €	143 568.95 €
RECETTES	351 342.51 €	143 568.95 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/23 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien à Landifay et Bertaignemont.

La commune de Chevresis-Monceau a reçu un dossier relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Landifay et Bertaignemont présentée par la société par éolien de la Mutte (Escofi).

Les membres du conseil municipal présents prennent connaissance du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable sur ce projet

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/24 : Rénovation du site internet de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le site internet de la commune n'est plus actualisé depuis de quelques années.

Afin de faire connaître notre commune à un plus grand nombre de personnes, Monsieur le Maire souhaite que le site internet de la commune soit réactualisé.

TICASSO pourrait effectuer cette mise à jour au prix de 1000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'actualiser le site internet de la commune avec l'association TICASSO au prix de 1000 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/25 : Détermination du prix de vente des caveaux réhabilités.

La commune a décidé lors du conseil municipal du 29 janvier 2015 de réhabiliter d'anciens caveaux.

Désormais, il est primordial de fixer le tarif de vente de ces caveaux réhabilités

Ainsi, le conseil municipal décide de fixer le tarif de vente des caveaux réhabilités comme suit :

- Caveau de 1 ou 2 places = 1500 € (plus une concession simple)
- Caveau de 3 places = 2000 € (plus une concession simple)
- Caveau de 4 places = 2500 € (plus une concession double)
- Caveau de 6 places = 4000 € (plus une concession double)

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

2015/26 : Demande d'une réserve parlementaire du « Député » pour les travaux d'accessibilité de l'Eglise.

Dans le cadre du projet de l'accessibilité de l'Eglise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Demande, à l'unanimité, une réserve parlementaire du «député» de 3 000 €.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
11	0	0	0

Séance levée à 21 heures 20

Délibérations – séance du 9 avril 2015

N° d'ordre	Motif	N° page
<u>2015/14</u>	Vote du Compte Administratif 2014	1-2
<u>2015/15</u>	Vote du Compte de Gestion 2014	2
<u>2015/16</u>	Affectation des résultats 2014	3
<u>2015/17</u>	Attribution des subventions aux associations pour 2015	3
<u>2015/18</u>	Redevance annuelle 2015 d'occupation du domaine public due par orange	3-4
<u>2015/19</u>	Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité	4
<u>2015/20</u>	Vote des 4 Taxes	4-5
<u>2015/21</u>	Délibération sur les amortissements	5
<u>2015/22</u>	Budget Primitif 2015	5
<u>2015/23</u>	Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter d'un parc éolien à Landifay et Bertaignemont.	5
<u>2015/24</u>	Rénovation du site internet de la commune	6
<u>2015/25</u>	Détermination du prix de vente des caveaux réhabilités	6
<u>2015/26</u>	Demande de subvention « Enveloppe parlementaire » pour les travaux d'accessibilité de l' Eglise	6

Signatures : séance du 9 avril 2015

Sabine BEGUIN	Florence BOURGEOIS	Jessica BRAZIER
Antoine LEVENT	Sébastien SOLARI	Marc DUPONT
Jean-Christophe DOLAY	Edwige MARCHAND	Laurent BEGUIN
Aurélie MORLOT	Caroline NOL Représentée par Florence BOURGEOIS	